RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**JCS**
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 20, rue Parmentier
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
524 848 587 RCS NANTERRE

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**
**DU 28 FEVRIER 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq,*
*Le vingt-huit février,*

Monsieur Jérémy SEBAG,

Associé unique de la société JCS, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social est sis 20, rue Parmentier, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 524 848 587 (ci-après désignée la « **Société** »),

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Changement de la date de clôture de l'exercice social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associé unique,

**Décide** de modifier la date de clôture de l'exercice social initialement prévue le 31 mars pour le porter au 31 décembre.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit :

***« Article 6 - EXERCICE SOCIAL***

*L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile ».*

**TROISIEME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'associé unique**,
*Monsieur Jérémy SEBAG*

[redacted]

[redacted]